

Le PRÉSIDENT: J'ai déclaré que c'était un amendement.

M. FULTON: Alors, monsieur le président, je n'accepte pas votre décision.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui appuient l'amendement? Ceux qui s'y opposent? L'amendement est adopté.

M. BLACKMORE: Veuillez prendre le vote avec enregistrement des noms, si vous le voulez bien.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Veuillez répondre comme suit: ceux qui sont en faveur de l'amendement dites "oui", ceux qui sont contre dites "non".

(Ici le vote est enregistré.)

M. NOSEWORTHY: Monsieur le président, va-t-on lire au Comité la lettre que j'ai présentée lors de la première séance?

M. FULTON: Peut-on mettre la motion aux voix, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: La motion est la suivante... Je croyais que vous parliez d'une motion d'ajournement, monsieur Fulton. La motion modifiée? Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. FULTON: J'imagine que ce serait procéder en bonne et due forme. Je ne vois pas comment cette résolution modifie ma motion.

Le PRÉSIDENT:

Le Comité est d'avis qu'il n'est plus nécessaire d'entendre d'autres témoignages, mais recommande que, la Loi concernant les Indiens, soit étudiée à nouveau dans deux ans.

Tous ceux qui sont en faveur?

M. CHARLTON: A-t-il proposé une modification à l'amendement?

Le PRÉSIDENT: Oui; l'amendement demandait de biffer tous les mots à la suite de "que" et de leur substituer ceux-ci: "Le Comité... etc."

M. FULTON: Nous avons mis un amendement aux voix, mais je n'ai pas entendu de mots semblables dans l'amendement. Je soutiens que votre vote n'a pas porté sur ce que vous venez de dire.

Le PRÉSIDENT: L'amendement portait que...

M. FULTON: Vous avez proposé un amendement à la motion, et ce n'était pas un amendement; maintenant cette difficulté se présente.

Le PRÉSIDENT: Voici l'amendement:

Le Comité est d'avis qu'il n'est plus nécessaire d'entendre d'autres témoignages...

M. FULTON: Très bien. Mettez l'amendement aux voix.

Le PRÉSIDENT: Votre motion porte que tous les mots à la suite du mot "que" soient biffés et que les termes suivants leur soient substitués.

M. FULTON: Qui a proposé cette motion? Je ne l'ai pas entendue.

Le PRÉSIDENT: C'est votre propre motion.

M. FULTON: Je n'ai certainement pas proposé cette motion.

Le PRÉSIDENT: L'amendement porte modification de la motion en ajoutant ceci et en biffant cela.

M. FULTON: Cette motion n'a jamais été présentée!

Le PRÉSIDENT: Nous sommes saisis du présent amendement et vous l'avez entendu. Voulez-vous le mettre aux voix de nouveau? Vous avez déjà voté cet amendement:

Le Comité est d'avis qu'il n'est plus nécessaire d'entendre d'autres témoignages, mais recommande que la Loi des Indiens soit étudiée à nouveau dans deux ans.